

# **AVIS**

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive  
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 27 octobre 2020, à 20h00  
à la salle communale de Collonge  
école élémentaire de Collonge – 110 route d'Hermance**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020**
- 3. Rapports des commissions**
  - Aménagement du 22 septembre 2020 ;
  - Environnement et développement durable du 22 septembre 2020 ;
  - Sécurité du 24 septembre 2020.
  - Routes et infrastructure du 28 septembre 2020 ;
  - Sociale du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
  - Sports du 5 octobre 2020 ;
  - Bâtiments et logement du 6 octobre 2020 ;
  - Finances du 12 octobre 2020 ;
  - ad hoc COVID-19 Economie et associations du 15 octobre 2020.
- 4. Présentation des comptes 2019 :**
  - a. consolidés du Groupement pour une crèche intercommunale et de la crèche pop et poppa l'Île aux mômes ;
  - b. du Groupement pour une crèche intercommunale ;
  - c. de l'Organisme régional de la protection civile (ORPC Lac).
- 5. Projets de délibération**
  - D20-17** Proposition relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale des communes d'Anières, de Collonge-Bellerive, de Corsier et d'Hermance ;
  - D20-18** Proposition relative à la constitution et modification de servitudes sur la parcelle N°9777 et le DDP 9999 de la commune de Collonge-Bellerive, sis au chemin du Pré-d'Orsat 12,14,16, propriété de la commune de Collonge-Bellerive et sur la parcelle N°9778, sise au chemin du Pré-d'Orsat 8,10, propriété de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à la modification du DDP 9999 ;

**D20-19** Proposition relative à la cession à titre de dotation de la parcelle N°9777 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin du Pré-d'Orsat 14,16, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, soit, le terrain, l'immeuble comportant 21 logements et 1 commerce, à l'exception du DDP 9999 (abri PC), à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, pour une valeur de 20'000'000 F.

**6. Projet de résolution**

Néant.

**7. Projet de motion**

**M20-04** « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz ».

**8. Questions au Conseil administratif**

**9. Communications des membres du Conseil municipal**

**10. Communications du Conseil administratif**

**11. Naturalisations à huis-clos**

**Ruth Zwyssig-Vesti**  
Présidente du Conseil municipal

Cette séance sera ouverte au public. Toutefois, afin de respecter les dispositions sanitaires en vigueur, seules 8 personnes pourront être accueillies. Les personnes qui souhaiteraient assister à cette séance doivent s'annoncer au préalable auprès de la mairie par mail : [info@collonge-bellerive.ch](mailto:info@collonge-bellerive.ch).

**Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.**

Collonge, le 16 octobre 2020